

NON CLASSÉ

Transport routier de marchandises : signature d'un accord relatif à la rémunération

16 NOVEMBRE 2022



Un accord a été signé le 25 octobre 2022, portant revalorisation des rémunérations conventionnelles dans les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires du transport.

Il consiste en divers point : La revalorisation des taux horaires conventionnels, des garanties annuelles de rémunération et des indemnités spécifiques de certains personnels

Cet accord a été signé par FNTR, FNTV, TLF et l'OTRE ainsi que par la FGTE-CFDT ; CGT ; CFTC ; CFE-CGC (FO UNCP est non signataire) et fait l'objet d'une demande d'extension.

Accessibles uniquement aux adhérents de l'OTRE

[Consulter l'accord du 25 octobre 2022](#)

[Consulter les grilles](#)